



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau des installations classées

Affaire suivie par Mme FAUVEL
☎ 03.87.34.85.30 -

A R R E T E

N° 2006-DEDD/1- 378

en date du 14 novembre 2006

prorogeant le délai pour statuer sur les demandes présentées par la Société SITA Lorraine relatives à l'institution de servitudes d'utilité publique et à l'autorisation de poursuivre l'exploitation du CSDU de Téting-sur-Nied.

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V, titre 1^{er}, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77-1133 modifié pris pour application du Code de l'Environnement susvisé, et notamment son article 11 ;

Vu les demandes présentées par la Société SITA Lorraine relatives à l'institution de servitudes d'utilité publique et à l'autorisation de poursuivre l'exploitation du centre de stockage de déchets ultimes de Téting-sur-Nied ;

Considérant que le CODERST doit encore être consulté et que, par conséquent, il n'est pas possible de statuer sur les demandes précitées dans le délai fixé à l'article 11 du décret précité et qui est de trois mois à compter de la réception par la Préfecture du dossier d'enquête ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Arrête :

Article 1er : Le délai, fixé par l'article 11 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977, pour statuer sur les demandes présentées par la société SITA Lorraine, est prorogé de trois mois, à compter du 14 novembre 2006.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Metz, le 14 novembre 2006

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Signé : Bernard GONZALEZ